

REMARQUES INTRODUCTIVES SUR LE SECTEUR CULTUREL EMPLOYEUR

Luc de Larminat, Opale/CRDLA Culture



Rencontre consultant.es culture du DLA / thématique ressources humaines
Octobre 2019

A la suite de l'enquête de Vivianne Tchernonog (CNRS) et du DEPS sur leurs enquêtes respectives sur les associations culturelles, quelques commentaires pour décrire un peu plus en avant les associations culturelles, et plus spécifiquement sur le sujet qui nous intéresse.

1/ Une augmentation très importante des associations culturelles

- Le chiffre frappant dans cette nouvelle enquête¹ de Vivianne Tchernonog et du CNRS est certainement le nombre d'associations culturelles qui augmente **de façon très importante** puisque nous passerions de **260 000** (dont 35 000 employeuses) il y a six ans à près de **350 000** associations culturelles dont plus de 38 500 employeuses (et 44 000 pour l'Insee-Deps qui ne prend pas tout à fait en compte dans son panel les mêmes associations). La hausse est surtout frappante pour les associations non employeuses.
- Sur le plan national, elles représentent près de **23% (et 20% pour l'Insee) de l'ensemble des associations**, et leur poids économique 10 % (soit un peu moins de 10 milliards d'euros).
- Passage de 160 000 salarié.e.s il y a six ans à 200 000 salarié.e.s, dans les derniers chiffres de l'INSEE et du Deps (et près de 80 000 à 100 000 ETP).
- 82% des entreprises dans le spectacle vivant sont sous statut associatif. Dans le spectacle enregistré (audiovisuel, édition phonographique, cinéma...), la part des associations est de 30%.

¹ Le paysage associatif français – Mesures et évolutions, Vivianne Tchernonog et Lionel Prouteau, Jurisassociations, 2019

Ainsi, de la création d'un spectacle par une équipe artistique à la mise en œuvre d'un festival dans un village, de la gestion d'une radio à la conduite d'un lieu de diffusion ou d'arts plastiques, de la valorisation du patrimoine, d'ateliers ou de présence artistique d'arts visuels, de l'accompagnement de pratiques numériques au développement de projet de coopération européenne, dans les structures d'enseignements, ou encore dans l'accompagnement des pratiques artistiques en amateur, dans l'EAC, l'action culturelle... cette multitude d'initiatives artistiques et culturelles a progressivement pris une place significative, aux côtés des institutions et du secteur public d'une part, et du secteur privé lucratif et des industries culturelles d'autre part.

Les associations culturelles qu'elles soient employeuses ou non employeuses occupent un espace que ni le secteur public, ni le secteur privé lucratif n'investissent ou très peu.

2/ Un travail bénévole important

L'ensemble des associations culturelles est composé de **nombreuses petites structures qui fonctionnent grâce à un travail bénévole important (près de 4 millions de bénévoles)** et en direction de publics de tous types, souvent à partir de cotisations des membres et de financements communaux. Le bénévolat ne cesse également d'augmenter en nombre et en volume, avec des spécificités (ex : bénévoles adhérents et d'autres non adhérents). Il existe une véritable diversité des formes de bénévolats (pour en savoir plus, consulter [l'enquête sur le bénévolat en France en 2017](#) de Lionel Prouteau)

3/ Ancrage dans l'économie plurielle et référence aux droits culturels

Quand on regarde de près la nature des ressources budgétaires, on s'aperçoit que les projets culturels (et plus globalement des associations) témoignent de la réalité d'une économie plurielle, qui tente de réconcilier économique et social, initiatives et solidarité.

Quelques signes d'appartenance à l'ESS sont dévoilés par ces acteurs culturels :

- Une finalité non lucrative à travers une gestion désintéressée, dans le sens où l'humain et son activité prévalent sur le capital et sur la répartition de profits.
- Des pratiques solidaires informelles.
- Mentions explicites des valeurs partagées à travers des chartes ou des manifestes, adhésion à des réseaux, etc.
- L'initiative citoyenne en tant que pouvoir d'agir des citoyens : notion d'implication et de participation, en reconnaissance de l'égale dignité des personnes
- Une logique collective voire d'intérêt général inscrite dans un territoire.
- La coopération comme principe actif : faire en commun, reconnaître l'autre.

Ces structures qui développent des activités culturelles se placent ainsi bien souvent dans une histoire culturelle du collectif, de la société civile et de la non lucrativité².

Enfin, ce qui peut également les caractériser, c'est leur référence aux droits culturels, bien qu'elle ne soit pas toujours explicite. Il s'agit d'une approche de la culture à travers l'art, mais aussi la culture comme ensemble de connaissances, les sciences, les langues, l'éducation, les opinions, les coutumes, les modes de vie au quotidien. Les droits culturels s'entendent aussi comme la possibilité

² *Politique de l'association*, Laville J-L., Paris, Éditions du Seuil, 2010

pour les individus de s'exprimer, de penser dans une égale dignité, de mobiliser leurs diverses références identitaires et culturelles. Chaque personne est en droit de voir et d'imaginer le monde, de mieux le connaître afin d'agir sur lui, participer pleinement à la vie en société, inventer des alternatives pour le rendre plus démocratique, plus juste, dans le respect de la dignité des personnes. Elle doit comprendre et respecter l'autre et se savoir respectée.

4/ Des pistes pour accompagner – aspects RH

- Travail sur la précarité et la qualité des emplois : prévention des risques psycho-sociaux
- Travail sur les nouvelles gouvernances collectives : place des salarié.es dans les instances, formes collégiales...
- Appui sur le renforcement des CA, le travail bénévole, sa coordination
- Question de la transmission des structures culturelles portées par leur.s fondateur.e.s
- Travail sur les inégalités HF
- Réflexions sur les outils de mutualisation d'emplois et/ou de compétences : groupements d'employeurs, bureaux d'accompagnement et/ou de production
- Appui sur le déploiement de formations professionnelles pour les salari.é.es au regard des besoins des projets